



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montrouge, le 2 juillet 2026

Montrouge récompense l'excellence au baccalauréat : jusqu'à 800 € pour les bacheliers avec mention Bien et Très bien

Depuis 1995, la Ville de Montrouge récompense les lycéens domiciliés sur son territoire ayant obtenu une mention au baccalauréat. Ce dispositif, reconduit cette année par délibération du **Conseil municipal du 23 avril 2026**, permet d'attribuer une **subvention allant de 400€ à 800€** aux bacheliers ayant obtenu une **mention "Bien" (400€) ou "Très bien" (800€)**, sans condition de ressources.

Cette prime constitue un véritable **coup de pouce** pour accompagner les jeunes dans le démarrage de leurs projets : études supérieures, apprentissage, mobilité, ou encore développement de compétences.

La subvention peut être mobilisée pour financer :

- les frais d'apprentissage à la conduite automobile ;
- les frais d'inscription à un séjour linguistique ou à un organisme de formation en langues étrangères ;
- les frais d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur ou de soutien aux études ;
- les frais liés à l'acquisition de matériel informatique ou numérique ;
- les frais d'inscription à une formation au **BAFA**.

Ce dispositif est ouvert à **tous les bacheliers résidant à Montrouge**, qu'ils aient été scolarisés dans la commune ou ailleurs en Île-de-France. Le relevé de notes doit mentionner une **adresse à Montrouge** et la demande doit être formulée **avant le 30 juin de l'année suivante**.

Cette politique municipale de long terme illustre l'engagement de la Ville de Montrouge en faveur de la **réussite éducative**, de l'**égalité des chances** et du **soutien à la jeunesse**.

[Plus d'informations](#)

Service de presse Ville de Montrouge

Contact : Emily Taylor

Tel : 01 46 12 74 87

Mail : e.taylor@ville-montrouge.fr